RÉINVESTIR LES FRICHES POUR LIMITER L'ÉTALEMENT URBAIN

DESCRIPTION

Face à l'étalement urbain et à l'imperméabilisation des sols, la ville d'Angoulême a développé des outils et a souscrit au principe du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). A Angoulême, l'artificialisation des sols est vingt fois plus rapide que l'accroissement des sols, du fait d'une tendance à construire des logements neufs.

En 2016, pour contrer cette dynamique, la ville s'est fixé l'objectif de réduire les surfaces ouvertes à l'urbanisation et de privilégier le réinvestissement urbain plus que l'extension urbaine, en récupérant 80 logements vacants par an. Depuis 2019, elle a adopté un « Plan Friches », dans le cadre duquel elle ressence les friches et logements vacants.

Ces données vont permettre à l'agglomération d'engager une stratégie d'intervention foncière globale efficace, en remobilisant notamment les friches.



ANCT

CONTACT

• CA du Grand Angoulême, 2016

CC 05 45 38 60 60

THÉMATIQUES

Logement et Habitat / Rénovation de l'habitat Logement et Habitat / Construction

Attractivité du territoire / Rénovation du bâti

REPÈRES

6,1

